

Politique : - Environnement et développement durable

Programme(s) : -

-

-

Objet : Stratégie Air Climat Energie : amplifier l'action du Département

Service instructeur : Mission développement durable

Sans incidence financière

Dépenses et (ou) recettes budgétées

Dépenses et (ou) recettes inscrites

Fiche financière jointe

à la présente session

Dépenses investissement

fonctionnement

Recettes investissement

fonctionnement

Dépenses à budgéter ultérieurement

Annexe jointe

Année

Montant

Antécédents :

Rapporteur :

Commission : des déplacements, des routes, de l'habitat, de l'environnement, de l'équipement des territoires, du numérique

Dépôt en Préfecture le :

Publication le :

}

Exécutoire le :

Acte réglementaire :
ou à publier

Non

Séance de NOVEMBRE 2018

RAPPORT DU PRÉSIDENT

DOSSIER N° 2018 DOB C 20

Objet : Stratégie Air Climat Energie : amplifier l'action du Département

Le changement climatique constitue un enjeu majeur pour le XXI^{ème} siècle. Ses impacts concernent toute la planète mais pourront être très différents d'une région à une autre.

Les conséquences sont déjà visibles. En 2015, la température moyenne planétaire a progressé de 0,74°C par rapport à la moyenne du XX^{ème} siècle. En été, elle pourrait augmenter de 1,3 à 5,3°C à la fin du XXI^{ème} siècle (5^{ème} rapport du Groupe d'Expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), 2014).

En France, le nombre de journées estivales (avec une température dépassant 25°C) a augmenté de manière significative sur la période 1950-2010.

Dans ce contexte, la Conférence de Paris sur le Climat (COP 21), en 2015, est le premier accord universel sur le climat avec l'ambition que les engagements des Etats permettent de stabiliser le réchauffement climatique dû aux activités humaines "nettement en dessous" de 2°C d'ici à 2100. Le dernier rapport du GIEC en vue de la COP 24 alerte sur la nécessité de tenir ces engagements.

A l'échelle nationale, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 confirme la volonté d'exemplarité de la France puisqu'elle introduit un objectif de réduction de 40 % de ses émissions par rapport à 1990 à l'horizon 2030.

Le Département contribue à son échelle à la prise en compte des enjeux climatiques, dans le cadre de ses propres compétences et de son patrimoine, mais également en soutenant les acteurs isérois pour certains projets.

Le Département se préoccupe également de la qualité de l'air, enjeu majeur en termes de santé publique, et en synergie avec les enjeux énergétique et climatique.

Un plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) 2017-2020 a été approuvé par notre assemblée départementale lors de sa séance du 14 décembre 2017, basé sur l'analyse du bilan carbone de la collectivité. Ce plan décline un premier train de mesures dans les différentes politiques publiques du Département.

Suite à la dynamique engagée par ce plan, le présent rapport vise à doter le Département d'une stratégie plus globale en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, de la lutte contre le changement climatique, de l'adaptation au changement climatique, et des économies d'énergie.

A cet effet, je vous propose :

- de renforcer le plan de réduction des émissions de GES adopté par le Département le 14 décembre 2017 ;
- de le compléter par des actions concourant à l'amélioration de la qualité de l'air et à l'accompagnement des actions de nos partenaires participants aux objectifs de la stratégie air climat énergie ;
- de valider une approche par thématiques relevant des compétences du Département sur lesquelles celui-ci entend faire levier et tel que présenté dans l'annexe qui précise la consistance des initiatives départementales :

1. **Le patrimoine bâti du Département**, avec plus de 1 million de m² de bâtiments de natures diverses : bâtiments administratifs, collèges, centres médico-sociaux, musées, centres d'entretien routiers ...

1-1.Optimisation des surfaces construites

1-2.Amélioration de la performance énergétique des bâtiments

1-3.Augmentation de la part de construction bois dans les bâtiments départementaux

Le Département soutient la filière bois, ressource locale, renouvelable, susceptible de stocker des GES, de se substituer aux matériaux émetteurs de GES, de contribuer à la gestion durable des forêts et des sols.

1-4. Tri et gestion des déchets de chantiers de bâtiment

La production de chantier s'est sensiblement accrue depuis 2015 et doit s'accompagner d'une meilleure prise en charge des déchets de chantier et d'une baisse des dépenses.

1-5. Amélioration de la qualité de l'air intérieur.

Le Département anticipe les obligations de surveillance de la qualité de l'air (décret applicable en 2020 pour les collèges).

2. **Le parc de véhicules du Département : augmentation du nombre de véhicules électriques**

Le Département vise un taux de renouvellement du parc de véhicules électriques à hauteur de 30% dès 2019 quand la loi de transition énergétique du 17 août 2015 prévoit un minimum de 20% pour les collectivités (art L. 224-7 Loi n°2015-992).

3. **Les infrastructures routières départementales : réalisation et exploitation**

Le Département gère 4680 km de voirie départementale. L'évolution des techniques et des pratiques mises en œuvre ont un impact sur la réduction des émissions de GES et la qualité de l'air. Le Département mobilisera ses équipes techniques en faveur de pratiques innovantes visant à augmenter la part d'enrobé tiède et recyclé dans nos chantiers routiers ainsi qu'à expérimenter des méthodes d'entretien des chaussées en substitution aux enrobés.

4. **L'organisation des déplacements : réseau Transisère et mobilités alternatives**

Le Département gère, désormais pour le compte de la Région, le réseau *Transisère* de transport en commun de voyageurs et de desserte scolaire, représentant une flotte de près d'un millier de cars (11,5 millions de voyages /an ; 16 millions de km parcourus) sur lequel il entend agir afin d'en réduire l'impact environnemental.

Le Département s'implique également en faveur des mobilités alternatives à la voiture et aux transports en commun, avec la mise en place ou l'expérimentation de nouveaux services de mobilité et l'aménagement des infrastructures dont ils dépendent, dans le double objectif d'élargir et d'améliorer l'offre de mobilité aux usagers et de répondre aux enjeux environnementaux.

4-1.Renforcement du critère environnemental et introduction du GNV dans la flotte *Transisère*

4-2.Stratégie en faveur des mobilités alternatives à la voiture individuelle et aux transports en commun, covoiturage en particulier

4-3. Développement des voies dédiées aux transports collectifs : transports en communs (VRTC, Car à haut niveau de service), covoiturage

4-4. Initiative d'optimisation des réseaux de transport en commun à l'échelle du grand bassin grenoblois

5. **Les services de restauration scolaire dans nos collèges**

Avec plus de 37 000 repas servis annuellement dans les collèges, le Département valorise une approche de la restauration scolaire moins émettrice de gaz à effet de serre, avec par exemple la lutte contre le gaspillage alimentaire.

6. **L'organisation et la gestion des services départementaux** : nos agents et leur cadre de travail

Les 4700 agents du Département sont acteurs de la stratégie Air-Climat Energie au travers de leur organisation et de leurs pratiques quotidiennes

6-1. Optimisation des surfaces de bureaux et des environnements de travail

6-2. Optimisation des déplacements professionnels et domicile – travail

6-3. Pratiques bas carbone dans l'administration

7. **L'adaptation au changement climatique**

L'adaptation est une démarche d'ajustement aux évolutions climatiques attendues. Il s'agit d'atténuer ou d'éviter les effets préjudiciables sur les compétences et le patrimoine du Département.

8. **La solidarité avec les acteurs isérois, en faveur de la Stratégie Air Climat Energie (SACE)**

Le Département souhaite soutenir les acteurs isérois dans le cadre des enjeux Air-Climat-Energie : lutte contre la précarité énergétique, soutien aux énergies renouvelables, etc

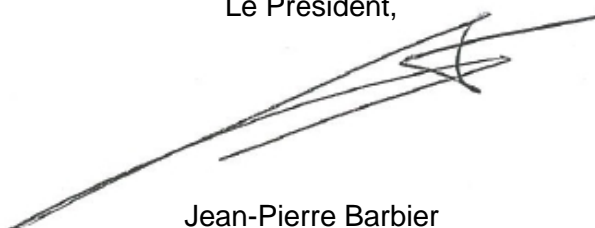
Cette stratégie a pour objectif d'aller au-delà de l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 3.8 % prévu par le plan de réduction des émissions de gaz à effet de serre voté le 14 décembre 2017.

La majorité des actions s'inscrivent d'ores et déjà dans les budgets des différentes politiques concernées. Certaines feront l'objet d'inscriptions budgétaires particulières notamment en investissement. Enfin, plusieurs actions font l'objet de rapports spécifiques, en particulier lors de la présente session.

Les éléments d'évaluation figureront dans le rapport d'activité et de développement durable de la collectivité.

Je vous remercie de bien vouloir statuer.

Le Président,



Jean-Pierre Barbier